

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de HENNON Jean-Louis, Maire

**Présents :** Messieurs HENNON Jean-Louis, DE SAINT LOUP Simon, MECEFFAH Maurice, DECHILLY Michel, PICHARD, Christophe, ROBILLARD Georges, GAWLAS Laurent et Madame SZEWCZYK Bernadette.

**Absents excusés :** Messieurs HUCHEZ François, DE SAINTLOUP Philippe, THIRY Olivier.

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 8

Date de convocation : 13 mars 2013 Date d'affichage : 5 avril 2013

Monsieur GAWLAS Laurent a été élu secrétaire

### Ordre du jour :

- Compte administratif et de gestion 2012, affectation du résultat budget assainissement,
- Budget Primitif 2013 assainissement,
- Compte administratif et de gestion 2012, affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition,
- Subventions aux associations,
- Indemnités gardiennage église,
- Budget Primitif 2013,
- Acceptation don Société de Chasse,
- Tarif location salle des fêtes,
- Devis Oise TP Chemin de Mortemer,
- Questions diverses

### COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2012, en accord avec le compte de gestion du trésorier à l'unanimité.

#### ○ Section de Fonctionnement :

- recettes : 52 919.29 euros
- dépenses : 18 977.85 euros

○ **Section d'Investissement**

- Dépenses : 17 152.01 euros
- Recettes : 124 811.25 euros

**Résultat exercice cumulé 7 414.30€**

**Et décide d'affecter la somme de 26 527.14€ au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal vote son budget primitif :

❖ **Section d'Investissement** :

- Recettes : 89 783.00 €
- Dépenses : 89 783.00 €

❖ **Section de fonctionnement** :

- Recettes : 41 414.00 €
- Dépenses : 36.135.00 €

Fait et délibéré les jour et an que susdit.

Ont signé avec Nous les membres présents.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DE RESULTAT**

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2012 et le compte de gestion du receveur à l'unanimité.

○ **Section de Fonctionnement** :

- recettes : 227 392.31 euros
- dépenses : 126 673.65 euros

○ **Section d'Investissement**

- Dépenses : 98 121.73 euros
- Recettes : 105 985.24 euros

**Résultat exercice : 7 863,51€**  
**Report : 30 262.42€**  
**Résultat cumulé : 38 125.93€**

**Et décide d'affecter la somme de 23 457.49 euros au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Suite à l'état de notification des taux d'imposition 2013 de l'imprimé n°1259 TH-TF, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts cette année et de reconduire les taux appliqués en 2012 :

La taxe d'habitation	:	8.15 %
La taxe sur le foncier bâti	:	21.73 %
La taxe sur le foncier non bâti	:	50.56 %

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention aux associations suivantes :

- ❖ Coopérative scolaire de Courcelles Epayelles : 457 euros
- ❖ Association des fêtes de Courcelles Epayelles : 1 000 euros
- ❖ Résidents et amis de la Compassion : 38 euros
- ❖ Souvenir français de Coivrel : 23 euros
- ❖ Chenil de Montdidier : 117 euros
- ❖ Juin 1918 Mémoires des Chars : 100 euros
- ❖ Associations des Anciens Combattants Ménevillers, Mery, Courcelles : 100 euros
- ❖ Association parents d'élèves collège M et G Blin : 20 euros

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à l'abbé Séraphin YANOGO à 119.60 euros pour l'année 2013.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif :

- ❖ Section d'Investissement :
  - Recettes : 362 788 €
  - Dépenses : 362 788 €
  
- ❖ Section de fonctionnement
  - Recettes : 262 001 €
  - Dépenses : 222 964 €

### **ACCEPTATION DON SOCIETE DE CHASSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le don de 4000 € fait à la commune par la Société de Chasse.

### **TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, le prix de location de la salle à 200 euros.

### **ACCEPTATION DEVIS OISE TP**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société Oise TP, pour un montant de 3715,64 € TTC auxquels s'ajoutent 4 % de maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes du Plateau Picard, concernant la réfection du Chemin de Mortemer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.